

DÉBAT PUBLIC CENTER PARCS LE ROUSSET

20 AVRIL AU 04 SEPTEMBRE 2015

CAHIER D'ACTEUR
N°3 - Juin 2015



La Communauté de Communes du Charolais est née le 01 janvier 2014 de la fusion des Communautés de Communes du Canton de Charolles, du Val de Joux (en partie) et du Nord Charolais (en partie). Elle réunit 25 communes et compte près de 13 000 habitants.

Organisé autour de 3 communes centres, Charolles, Palinges et Saint Bonnet de Joux, son territoire est à proximité immédiate de la commune du Rousset sur laquelle le projet Center Parcs est envisagé.

Du fait de cette proximité, la Communauté de Communes du Charolais ne peut être indifférente à un projet aussi ambitieux.

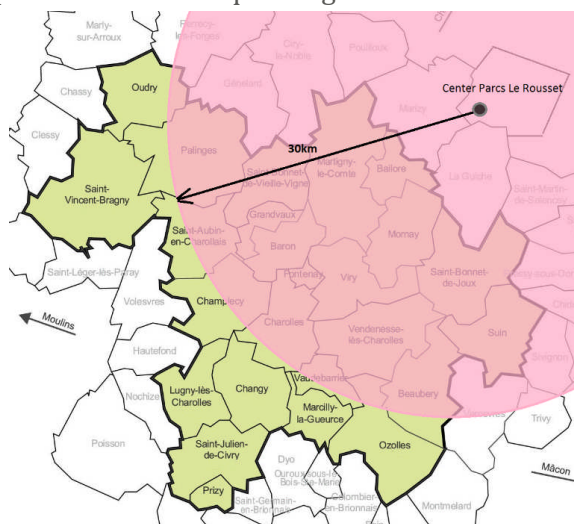
A l'unanimité, les élus de la Communauté de communes du Charolais ont souhaité se mobiliser en faveur du projet. Le 09 avril, ils adoptent un vœu soutenant l'implantation du Center Parcs au Rousset et le 11 juin, ils décident de réaliser un cahier d'acteur.

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU CHAROLAIS
17, rue des Provins - 71120
CHAROLLES
Tel : 03 85 24 33 16
contact@cc-charolais.fr

CAHIER D'ACTEUR

Un projet d'envergure à proximité
immédiate du territoire communautaire

Le territoire de la Communauté de Communes du Charolais est, en grande partie, situé dans un rayon de 30 kilomètres autour du site d'implantation du Center Parcs. Il est donc naturellement concerné par les retombées qu'il va générer.



Ce complexe doit tout d'abord contribuer à soutenir **l'activité des acteurs économiques** du territoire communautaire. Par le nombre d'emplois créés, il permettra aux habitants en recherche d'emploi d'accéder à de nouvelles opportunités de recrutement.

Le projet favorisera **le maintien et l'arrivée de nouvelles populations** sur le territoire, consolidant ainsi le fonctionnement des **services aux publics** proposés par la Communauté de communes.

Le territoire Charolais dispose de **réels atouts touristiques**. L'implantation d'un Center Parcs est de nature à générer des retombées importantes dans ce secteur, confortant la volonté forte de la Communauté de communes de faire de cette activité un levier de développement et d'attractivité.

UN PROJET POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET LES EMPLOIS

Le **tissu économique** du territoire de la Communauté de Communes du Charolais s'organise principalement autour de l'**élevage** bovin et ovin et d'un **réseau d'entreprises artisanales**, notamment dans le bâtiment.

Ces deux secteurs d'activités connaissent actuellement de **graves difficultés**. Les revenus moyens des éleveurs allaitants sont au plus bas et la construction souffre des effets d'une crise économique persistante.

L'implantation du Center Parcs est l'opportunité d'**inverser ces tendances**.

Des retombées pour les entreprises

La construction et l'aménagement des 400 cottages et des équipements collectifs offriront de nouvelles perspectives d'activités pour les entreprises locales, puisque la **création de 250 à 500 emplois** est attendue **pendant les travaux**.

En phase d'exploitation, **les contrats de travaux et de prestations de services** (fournitures, maintenance, ...) passés par le maître d'ouvrage sont estimés à **5M€**. Ils sont eux-aussi une source de nombreux emplois indirects pour le territoire.

Mais pour que ces investissements profitent au tissu local, il est important que le maître d'ouvrage **permette l'accès à ses marchés aux fournisseurs et prestataires régionaux**. La Communauté de communes y sera vigilante.

Des perspectives réelles pour l'emploi

Le projet Center Parcs représente une **opportunité d'emplois non délocalisables** avec des **recrutements à tous niveaux de formation**, aussi bien pendant la phase de chantier que celle d'exploitation. Environ **300 emplois directs** sont ainsi prévus dans les différentes activités liées au fonctionnement du complexe.

Ces emplois permettent tout d'abord de **répondre à une demande de travail à temps partiel** existant sur le territoire pour beaucoup de femmes, et notamment celles d'éleveurs. Leur offrir la possibilité d'une double activité quelques heures durant, c'est consolider les revenus des foyers concernés et participer au maintien, entre autres, des exploitations agricoles.

Une opportunité de promotion des productions agricoles

Terre agricole d'excellence, le Charolais – Brionnais est reconnu par **deux Appellations d'Origines Contrôlées** : le Bœuf de Charolles et le fromage de chèvre Charolais.



Les visiteurs du Center Parcs doivent découvrir ces deux produits de qualité (ainsi que toutes les autres AOC du département) lors de leur séjour.

Il convient donc d'**offrir aux producteurs locaux la possibilité d'approvisionner les restaurants et boutiques** prévus dans le complexe, dans une logique de **valorisation des circuits courts**. Une telle démarche ne peut être que bénéfique pour l'économie agricole.

UN PROJET POUR CONSOLIDER LES SERVICES EN MILIEU RURAL

Le projet de territoire en cours d'élaboration par la Communauté de Communes du Charolais fait des **services aux habitants** une de ses **priorités pour les années à venir**. Ce document stratégique intègre naturellement la prise en compte des besoins liés à l'implantation du Center Parcs.

Une offre d'habitat locatif de qualité

Depuis mars 2015, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en cours. Son objectif est de permettre la **réhabilitation de plus de 150 logements** d'ici 2018 (améliorer la performance énergétique, lutter contre l'habitat indigne, résorber la vacance) et **générer une offre locative de qualité**, susceptible de répondre aux demandes de futurs employés du parc.

Une offre de garde pour les jeunes enfants

Au second semestre 2016, la Communauté de communes ouvrira une **micro-crèche** à Saint Bonnet de Joux, commune située à une dizaine de kilomètres du Rousset. Elle est dimensionnée afin de prendre en compte les **futurs besoins de garde** de jeunes enfants (0 à 3 ans), liés à l'implantation de Center Parcs.



La Communauté de Communes est prête à envisager la **conclusion d'un partenariat de fonctionnement** avec le gestionnaire du Center Parcs (horaires atypiques, places réservées, ...) afin que les parents travaillant sur le site disposent ainsi d'une **solution de garde** à proximité de leur lieu de travail et **adaptée aux contraintes** de leur emploi.

Une chance pour maintenir les écoles

Le territoire communautaire compte actuellement **16 écoles ou groupes scolaires**. Les communes ont bien souvent réalisé des investissements conséquents pour maintenir ces établissements, nécessaires à l'attractivité d'un territoire. Cette

densité importante est toutefois fragile. L'attrait démographique que représente le Center Parcs permettra de **consolider les effectifs de ces écoles** et assurer leur maintien.

Des équipements pour le territoire

Le Conseil départemental avec la participation des Communautés de communes, s'est engagé dans un plan ambitieux de **développement du Très Haut Débit** en Saône-et-Loire d'ici 2022. Le projet Center Parcs donnera un coup d'accélérateur à son déploiement dans le Charolais.

Cet investissement est indispensable pour permettre de **maintenir les entreprises sur le territoire** et **convaincre de nouveaux habitants** de s'y installer.

L'implantation du Center Parcs va créer des **besoins en matière de télécommunications**. C'est une opportunité unique d'**améliorer la couverture en téléphonie mobile en réduisant les zones blanches**, préjudiciables à l'attractivité du territoire.

UN PROJET POUR VALORISER ET RENFORCER LE TOURISME

Un projet de l'envergure de Center Parcs constitue une **réelle opportunité de développement d'un tourisme familial, au contact de la nature**. Ce type de tourisme correspond à celui que la Communauté de Communes du Charolais et les acteurs touristiques locaux souhaitent promouvoir.

La Communauté de communes dispose d'une **offre patrimoniale de qualité, susceptible de séduire** les visiteurs du parc : 60 circuits de randonnées « Balades Vertes » pour marcheurs et vététistes, la Maison du Charolais, le musée du Prieuré à Charolles (musée de France), le château de Digoine, les fours à chaux à Vendesse-les-Charolles, de multiples prestataires de loisirs, des églises romanes et des paysages de bocage caractéristiques.



Une nouvelle forme de découvertes à imaginer

La **tendance touristique actuelle** s'oriente vers un « tourisme d'expériences », permettant aux visiteurs de **vivre des moments uniques** pendant leurs séjours. Ils en conserveront **un souvenir particulier** et deviendront alors les premiers **vecteurs de promotion du territoire** dans son ensemble.

Afin d'imaginer ces nouvelles expériences de découvertes et les promouvoir à l'intérieur du parc, des **partenariats** doivent se mettre en place **entre les différentes structures touristiques** locales.

Des retombées potentielles importantes

Pour que le tourisme bénéficie pleinement des retombées d'un tel équipement, il est indispensable que le projet Center Parcs du Rousset s'inscrive dans **une logique d'ouverture**, permettant aux touristes de **se déplacer dans un rayon proche**.

Dans le dossier de présentation du maître d'ouvrage, une étude réalisée sur les visiteurs du complexe des Trois Forêts, en Moselle, montre que 63% des clients sortent du parc. Si ces pratiques se vérifient autour du projet du Rousset, c'est une **manne non négligeable pour l'activité touristique locale**.

Une saison touristique plus longue

Avec un potentiel de 630 000 nuitées marchandes par an (soit un taux d'occupation de 80%) et une ouverture toute l'année, les sites proches du Center Parcs peuvent espérer **prolonger leur période d'ouverture**, en recevant **un tourisme hors saison** (la plupart ont un fonctionnement s'étalant de Pâques à la Toussaint). Cette possible augmentation de la fréquentation viendra **consolider leur activité**. Le label Village étape, dont bénéficie Charolles et qui contribue à faire découvrir la région, sera également renforcé.

Ce constat vaut aussi pour les **propriétaires d'hôtels, gîtes et chambres d'hôtes** (ils sont plus d'une trentaine sur le territoire communautaire). Pour eux, **Center Parcs est un argument à mettre en avant** dans leurs campagnes de promotion et, pour les personnes qu'ils accueillent, **une motivation supplémentaire pour prolonger leur séjour** ou susciter l'envie de revenir passer des vacances sur le territoire. La Communauté de Communes souhaite la conclusion **d'accords entre Center Parcs et les gestionnaires d'hébergements** pour que leurs clients bénéficient de **conditions particulières d'accès**.

CONCLUSION

La Communauté de Communes du Charolais est favorable à l'implantation du Center Parcs du Rousset. L'ampleur de l'investissement, les modes de fonctionnement envisagés, les partenariats auxquels le maître d'ouvrage s'est engagé sont autant de raisons qui la pousse à en soutenir la réalisation, pour que les entreprises, habitants et forces vives du territoire profitent pleinement des retombées d'un tel projet.